

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

178/2021

**OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION RUE DE PEN
AR BED**

Le Maire de la Commune de Plougonvelin,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu les articles L2211.1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, 110-2, 411-5, 411-8, 411-25, 417-1, 417-9, 417-10, 417-11 et 417-12 ;

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67 ;

Vu la demande présentée par la société BOUYGUES ENERGIE

Considérant qu'il y a lieu modifier la circulation rue de Pen Ar Bed

ARRÊTE

ARTICLE 1 : à l'occasion de travaux de réfection de la chaussée, la circulation sera interdite le **lundi 06 septembre 2021**, rue Pen Ar Bed,

ARTICLE 2 : une déviation sera mise en place par la société , rue du Lannou, rue du Stade, rue Saint Jean ;

ARTICLE 3: La signalisation aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état et enlevée à la fin des travaux par le pétitionnaire, sous contrôle des services de la commune.

ARTICLE 4: les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation réglementaire. L'indication « piétons, changez de trottoir » et les panneaux d'interdiction de stationnement devront mis en place avec apposition de l'arrêté format A4 minimum ainsi qu'un bandeau de rappel de dates de début et de fin de l'interdiction

ARTICLE 5: les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6: La directrice générale des services, la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 30 août 2021

Le Maire,
Bernard GOUEREC

